



---

## MUNICIPALITE

au Conseil communal de Gilly

Gilly, le 20 février 2023

### Préavis municipal n° 03-2023

#### Révision de l'éclairage public sur tout le territoire communal dans un contexte d'économie d'énergie et de diminution de la pollution lumineuse

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

#### 1. PREAMBULE

Dans sa séance du 6 décembre 2022, le Conseil communal a refusé le préavis municipal 2022-07 relatif à la révision de l'éclairage public sur l'entier du territoire communal.

Le motif principal de ce refus était le manque de souplesse de la solution proposée par rapport aux possibilités techniques disponibles actuellement.

La Municipalité a donc commandé une nouvelle étude qui prévoit l'adaptation de chaque mât aux technologies actuelles.

#### 2. OBJECTIFS

Le parc d'éclairage public de la Commune de Gilly comprend 163 luminaires.

Si 93 d'entre eux sont encore équipés de lampes au sodium, 70 luminaires LED les ont déjà progressivement remplacées depuis 2015.

A cette époque, le spectre de lumière blanc neutre (4000K) était la norme.

En effet, plus la couleur est froide, plus l'efficacité de la LED est grande, ce qui était le but recherché alors.

Néanmoins, le blanc froid est perçu comme désagréable et agressif.

Au fil des ans, les études ont également révélé que le fort pourcentage de lumière bleue contenu dans ce spectre exerce une mauvaise influence sur la nature, spécifiquement sur les insectes nocturnes.

Au fil des ans, grâce à la progression de la technologie LED, il a été possible d'obtenir des tons plus chauds (2700 à 3000K), qui sont désormais utilisés dans le cadre de l'éclairage public.

La technologie LED a également le grand avantage d'être très flexible. Il est possible de régler l'intensité lumineuse d'une LED entre 0 et 100%.

L'éclairage public de la Commune de Gilly peut donc être ajusté en fonction des besoins et des heures, moyennant l'adaptation de chaque candélabre.

L'utilisation de détecteurs permettra de créer des espaces de lumière précédant l'usager de la route et la réduction de l'éclairage à un minimum quand il n'y a personne.

### 3. TRAVAUX PROPOSES

L'objectif des travaux envisagés consiste à harmoniser le parc d'éclairage public en dotant tous les luminaires de LED blanc chaud et en y incluant un système de télégestion avec détection, qui permettra d'adapter l'éclairage aux besoins des utilisateurs tout au long de la nuit, quelle que soit la période de l'année.

Pour y parvenir, le câblage de chaque candélabre de l'éclairage public doit être adapté, un boîtier contenant le système de commande, ainsi que d'un détecteur nécessaire à son pilotage dynamique doivent y être installés.

### 4. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

Selon les informations en notre possession, un devis estimatif des travaux peut être établi comme suit :

Fournitures et travaux	Fr.	236 200.00
Divers et imprévus	Fr.	<u>5 211.00</u>
Total devis HT :	Fr.	241 411.00
TVA 7.7 %	Fr.	<u>18 589.00</u>
<b>Total devis TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>260 000.00</u></b>

Aucune subvention ne pourra être perçue sur ces travaux.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis municipal 2023-03 relatif à la révision de l'éclairage public sur tout le territoire communal dans un contexte d'économie d'énergie et de diminution de la pollution lumineuse, , estimé à Fr. 260 000.00 TTC ;
- ouï les rapports de la Commission ad'hoc chargée de l'étude de cet objet et de la Commission des finances ;

Le Conseil communal de Gilly décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux précités pour le montant de Fr. 260 000.00 TTC ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux avec les liquidités dont dispose la Commune ;**
3. **d'autoriser la Municipalité à amortir ces travaux sur une durée de 5 ans.**

Au nom de la Municipalité

D. Dumartheray  
Syndic



F. Pellet  
Secrétaire